



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Ordre des sages-femmes

Question écrite n° 11322

### Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le souhait de l'organisation nationale des syndicats de sages-femmes de pouvoir enfin beneficier d'une veritable autonomie. En effet, les sages-femmes veulent aujourd'hui assumer entierement leur responsabilite professionnelle medicale, au meme titre que les pharmaciens ou les chirurgiens-dentistes, et demandent a ce titre que la presidence de l'ordre des sages-femmes ne soit plus confiee a un medecin generaliste. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis a propos du probleme qu'il vient de lui soumettre.

### Texte de la réponse

Un projet de loi relatif aux professions de sante tendant a reformer les ordres professionnels des medecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes a ete depose devant le Parlement le 16 octobre 1991. Ce projet fait actuellement l'objet d'un reexamen dans les services du ministere et, apres concertation avec les professions concernees, eventuellement modifie sur certains points, il sera ensuite inscrit a l'ordre du jour d'une prochaine session parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Girard Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11322

**Rubrique :** Professions medicales

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 1994, page 827

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1380